

### ■ PLAIES SPÉCIFIQUES AUX MORSURES DE SERPENTS

Justin B. EYONG, M.D.

#### GÉNÉRALITÉS

D'après le grand expert en vénimologie J-P. Chippaux, 2 700 espèces de serpents ont été décrites dans le monde. Parmi celles-ci, 600 seulement sont venimeuses parmi lesquelles une cinquantaine cause un problème de santé publique par son abondance, sa distribution et son comportement. Maladie tropicale négligée et urgence médico-chirurgicale récurrente, les morsures de serpents sont responsables d'une morbidité et d'une mortalité importante. Selon l'OMS, 5 millions de personnes sont mordues chaque année dans le monde ; la majorité d'entre elles vit en Asie du Sud-Est et en Afrique. Près de la moitié de ces morsures, soit 2,4 millions, sont des envenimations (empoisonnement par du venin de serpent) qui conduisent à 120 000 décès. Les victimes sont principalement rurales et pauvres, pas toujours à même de pouvoir s'offrir le sérum antivenimeux, quand celui-ci est visible. Ce contexte de pénurie en sérum antivenimeux et de pauvreté est propice à la survenue de dommages physiques parfois très importants, marqué par des plaies de gravité variable avec risque de chronicité.

#### ÉTILOGIES DES PLAIES DUES AUX MORSURES DE SERPENTS

Les étiologies des plaies dues aux morsures de serpents sont essentiellement liées aux serpents eux-mêmes, mais aussi aux soins administrés à tort après la morsure.

#### Les plaies dues aux serpents

Les plaies liées aux serpents sont de deux ordres : les plaies que l'on pourrait qualifier de physiques, et les plaies que l'on pourrait qualifier de chimiques.

Les *plaies physiques* sont causées lors de la morsure. Elles vont de la petite perforation causée par les crochets d'un serpent venimeux (viperidae, elapidae, colubridae, atractaspididae, etc.) à la grosse déchirure issue d'un combat acharné contre un boïdae qui a saisi le bras ou la jambe de sa victime. Les *plaies chimiques* quant à elles sont le fruit de l'envenimation, particulièrement du syndrome cytoxique qui entraîne une lyse plus ou moins importante des tissus selon l'espèce de serpent et selon le degré de l'envenimation. Les plaies vont ici de la rupture d'une phlyctène à la nécrose de la totalité ou partie du membre.

#### Les plaies dues aux soins de morsures de serpents

Dans les cas de morsures de serpents, deux principaux gestes sont à l'origine soit des plaies, soit de leur aggravation : le garrot et la scarification. La *pose d'un garrot* est le premier réflexe des victimes ou des témoins de morsures de serpents. Il a plusieurs fois été fait mention de la pose d'un garrot par le personnel médical lui-même.

L'ischémie causée par la pose d'un garrot serre est à l'origine d'une nécrose distale qui aboutit malheureusement trop souvent à des amputations. La *scarification* quant à elle est propre à une pratique traditionnelle de soins des morsures. Que ce soit pour réduire l'œdème, favoriser l'infiltration de remèdes traditionnels appliqués sur la zone mordue, ou encore pour réaliser un « blindage » mystique, les tradipraticiens scarifient volontiers leurs patients. En cas d'envenimation vipérine, cette scarification va surtout avoir pour effet d'accélérer le saignement, la réaction réflexe en découlant étant le renforcement du garrot ce qui accentue encore l'ischémie et ses conséquences. La scarification, suivie ou non d'application de remèdes traditionnels, se fait généralement dans un contexte septique susceptible de favoriser le retard de cicatrisation ou l'aggravation de la plaie, tout particulièrement en contexte favorable (immunodépression, diabète, etc.).

#### PRISE EN CHARGE DES PLAIES SPÉCIFIQUES AUX MORSURES DE SERPENTS

La prise en charge des plaies spécifiques aux morsures de serpents ne nécessite pas un savoir-faire particulier autre que celui nécessaire à la prise en charge des autres types de plaies, que celles-ci soient aiguës ou chroniques. Cependant, il existe un préalable absolu en cas de plaie en contexte d'envenimation ; et ce préalable, c'est bien entendu l'administration du sérum antivenimeux avant le début du soin de la plaie. Car tant que le venin de serpent n'est pas neutralisé, il développe ses activités hématotoxique et cytotoxique qui aggravent l'état du patient et menacent sa vie. L'administration de sérum antivenimeux doit s'accompagner, si nécessaire et si possible, de toutes les autres mesures de soins/réanimation d'urgence (correction de la volémie, oxygénation, etc.). Et ce n'est qu'après tout ceci qu'intervient le soin de la plaie selon le protocole de prise en charge des plaies en vigueur dans la formation sanitaire.

#### CONCLUSION

Les morsures de serpents sont à l'origine de plaies plus ou moins graves, qui à leur tour sont souvent sujettes à la chronicité faute d'une prise en charge précoce adéquate des victimes, surtout en contexte de précarité. Il existe de ce fait un besoin pressant de sensibilisation des populations vulnérables sur les gestes de premiers secours, de formation et/ou de recyclage du personnel de santé sur la prise en charge des plaies en général et des plaies spécifiques aux morsures de serpents, et enfin, un besoin encore plus pressant en approvisionnement des structures de santé en sérum antivenimeux.